



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autocars

Question écrite n° 117236

## Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'âge d'accès aux métiers de la conduite d'autocars. Depuis 1999, la Fédération nationale des transporteurs de voyageurs oeuvre pour que l'âge d'accès soit abaissé à dix-huit ans. Certaines déclarations avaient laissé penser à la FNTV qu'elle obtiendrait satisfaction. Or, la commission européenne a récemment émis un avis qui pourrait obliger le Gouvernement français à maintenir l'âge d'accès au métier de la conduite à vingt et un ans, sous condition d'une formation plus longue qu'actuellement, ou à vingt-trois ans dans les conditions actuelles de formation. La FNTV perçoit mal cet avis et considère les conséquences qu'il entraînerait comme un préjudice grave à l'exercice du métier. D'autant que les difficultés actuelles de recrutement dans cette branche s'en trouveraient encore augmentées. Aussi, il lui demande quelles réponses il est possible d'apporter à cette préoccupation de la FNTV.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Binetruy](#)

**Circonscription :** Doubs (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117236

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 2007, page 1002